

# Philippe Briand, CITYA, SNEXI

Paris, le 22 Janvier 2015

Mesdames, Messieurs,

- Philippe Briand est associé unique d'une SAS unipersonnelle au capital de 1.000 € - la société ARCHE - qui est elle-même à la fois « **Présidente** » de CITYA-Immobilier et de SNEXI.
- Depuis une semaine, **TOUS** les copropriétaires dont la copropriété est gérée par un cabinet CITYA reçoivent une publicité pour faire installer par la société SNEXI, dans leurs appartements un détecteur de fumée.
- **À noter** : la sollicitation vient :
  - soit d'un cabinet CITYA (= « **rabattage** » illégal) ;
  - soit de la société SNEXI (qui a fourni à SNEXI les fichiers ?).
- **À noter aussi** : dans les publicités, SNEXI est présentée **soit** comme une société « **sœur** » ( ?) de CITYA, **soit** comme... un « **partenaire** ».

Nous restons à votre disposition pour toute explication et vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos salutations distinguées.